

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 18 (1926)
Heft: 8

Rubrik: Étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

(il en est de même pour l'Union suisse des paysans), de sorte que nous ne sommes pas orientés exactement sur l'effectif.

Le rapport renseigne sur la composition des instances fédératives, les assemblées de délégués, l'activité du comité central, des commissions spéciales et des groupes professionnels, ainsi que sur la représentation des arts et métiers dans les autorités ou commissions officielles. Il est intéressant de constater ici que, par exemple, messieurs Genoud et Galeazzi, membres de la commission fédérale de l'assurance-maladie, sont désignés expressément comme représentants des arts et métiers, tandis que le Conseil fédéral refusa la nomination d'un représentant de l'Union syndicale en disant qu'il ne s'agissait pas d'une représentation des fédérations économiques, mais d'une commission « d'intéressés ».

Le rapport oriente également sur l'activité du secrétariat, l'enregistrement et la bibliothèque, les cours de conférenciers, les examens de patrons et les publications. Il fut délivré 15,585 contrats d'apprentissage durant l'année de gestion.

Les comptes annuels bouclent par un excédent de dépenses de fr. 18,937. La fortune nette se monte à fr. 1,089,765. Les rapports des fédérations cantonales et des fédérations professionnelles centrales sont joints aux rapports des instances centrales. Une liste des revues générales et spéciales des arts et métiers se trouve annexé au rapport.



Mouvement international

Ecole syndicale internationale d'été. La troisième école syndicale d'été organisée par la Fédération syndicale internationale d'Amsterdam, s'est ouverte à Uccle, près de Bruxelles, le 19 juillet 1926, dans les locaux de l'Ecole ouvrière supérieure belge.

Les années précédentes, l'école syndicale internationale fonctionna en Tchécoslovaquie et en Suède.

Cette année, la réussite est complète. L'école, dont les cours dureront quinze jours, constituera un véritable succès.

Elle compte 70 participants, parmi lesquels dominent les Anglais (27) et les Allemands (22).

Les organisations des pays suivants sont également représentées: Tchécoslovaquie, Autriche, Hollande, Danemark, Pologne, Espagne et Japon.

On remarquera que les organisations suisses, belges et françaises ne sont pas représentées à l'école. On ne peut que le regretter.

Les travaux furent inaugurés par une leçon de Louis de Brouckère sur « la situation sociale et politique belge ». Indépendamment des leçons qui seront données à l'école, les élèves participeront à diverses excursions et visiteront notamment au pays de Charleroi une verrerie mécanique; le port d'Anvers; les usines coopératives de Micheroux; les œuvres socialistes gantoises, etc.

La Fédération internationale des ouvriers d'usine publie son rapport d'activité pour les années 1923, 1924 et 1925. Ce rapport témoigne des grosses difficultés que rencontrent certains secrétariats internationaux pour accomplir leur tâche. Comme les autres secrétariats, celui des ouvriers d'usine eut à souffrir de la situation difficile où se trouva l'organisation allemande et qui l'empêcha de verser ses cotisations. Il ne put obtenir l'affiliation des organisations anglaises parce que la cotisation leur semble trop élevée. Cependant, malgré les difficultés d'ordre financier qui enrayent quelque peu l'activité de ce secrétariat, il put transformer son bulletin mensuel en une publication hebdomadaire.



Etranger

Argentine. Le Sénat argentin vient d'être saisi d'une proposition de loi sur les associations patronales et ouvrières. Cette proposition autorise la constitution d'associations d'individus, de corporations d'ouvriers et d'entreprises ou même d'associations mixtes de patrons et d'ouvriers appartenant à une même profession ou à des professions similaires. Ces associations pourront se constituer librement pour défendre leurs intérêts moraux et économiques, sans avoir à justifier au préalable d'une autorisation des pouvoirs publics. Elles jouiront de la personnalité morale, pourront instituer des caisses de prévoyance, participer à l'élection des représentants patronaux et ouvriers du conseil du travail et intervenir dans les conflits collectifs. Ne pourront se prévaloir des dispositions de cette loi les associations qui poursuivent des fins contraires à la morale, aux bonnes mœurs, aux lois en vigueur et à la constitution de la République ou qui tentent de limiter la liberté individuelle et la liberté de conscience de leurs membres.

Une autre disposition de cette loi prévoit que la constitution de syndicats professionnels sera obligatoire pour les employés de l'Etat.

Autriche. La commission syndicale autrichienne publie dans le fascicule 10 du journal *Arbeit und Wirtschaft* son rapport d'activité sur l'année 1925.

Favorisés par la crise, les patrons tentèrent d'aggraver sur toute la ligne les conquêtes politico-sociales des ouvriers. Dans de nombreux conflits, la commission syndicale dut intervenir; il lui fut toutefois possible de conclure des contrats favorables dans un grand nombre de branches d'industrie: ce fut le cas dans l'industrie textile de la Basse-Autriche, dans l'industrie métallurgique, dans la ferblanterie en bâtiment, dans la serrurerie, dans l'industrie des lampes électriques, etc. On put obtenir dans la plupart des conflits des augmentations de salaires et dans le domaine des contrats de travail, il fut fait des progrès.

Les instances syndicales furent aussi fortement mises à contribution par des questions de politique sociale; l'assurance-chômage, l'assurance-maladie et accidents et l'assurance-vieillesse furent au premier plan des débats. Une lutte pour la prolongation des secours de nécessité aboutit à une solution acceptable; une tentative du gouvernement, lequel voulait restreindre la sphère des assurés contre le chômage, échoua et d'autres aggravations purent être repoussées.

Dans le domaine de l'économie publique, l'abolition de l'index put être obtenue durant l'année de gestion, car il y a déjà longtemps que son calcul ne correspondait plus aux conditions d'existence, ensuite de la stabilisation de la monnaie. En outre, un projet concernant la commercialisation des forêts nationales fut déposé au parlement et une solution satisfaisante pour les ouvriers fut obtenue.

Il fut constamment voué une grande attention à l'œuvre d'éducation. Il fut créé durant l'année de gestion une université ouvrière, à laquelle 11 syndicats furent admis. La presse syndicale a gagné du terrain en étendue et a aussi augmenté son texte. L'organe de la commission syndicale, *Arbeit und Wirtschaft*, atteint un tirage de 13,181 exemplaires. Le déficit, du montant de 7400 shillings, fut comblé par la commission syndicale.

D'après le rapport en cause, les sections de la commission syndicale ont fourni un bon travail. Il fut fondé, avec la collaboration de la commission syndicale, une union des petits paysans, des vignerons et petits fermiers, laquelle s'est très bien développée.

Le nombre de membres des fédérations affiliées à la commission syndicale a diminué, par rapport à 1924, de 687,376 à 642,334 membres. Ce recul est la conséquence d'une recrudescence de la crise économique; en 1925 il y avait en moyenne 183,626 chômeurs contre 126,518 l'année précédente.

Le rapport oriente ensuite sur les actions de secours et les relations internationales, sur les séances et conférences ainsi que sur la situation financière. Les comptes annuels bouclent, sur un chiffre de recettes totales de 217,122 shillings, par un solde actif de 31,593 shillings.

Belgique. La Chambre belge a adopté par 11 voix contre 3 et 4 abstentions le projet de loi portant ratification de la convention de Washington sur la journée de huit heures. Cette décision prise à une si belle majorité a été accueillie avec une très grande joie, non seulement par la classe ouvrière de Belgique, mais par celle de tous les pays.

Le Sénat vient à son tour de confirmer la décision prise par la Chambre. Que nos amis belges soient félicités pour ce beau résultat venant couronner leurs efforts persévérants en faveur des 8 heures.

Belgique. Le comité national de la Commission syndicale s'est préoccupé dans sa dernière séance, de la situation très difficile dans laquelle se trouve la classe ouvrière de Belgique du fait de la dépréciation de la monnaie. Des démarches ont été faites auprès du gouvernement. Dans cette même séance, l'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité en conclusion d'une longue discussion sur le problème des cotisations:

«Le comité national de la Commission syndicale, examinant le problème des cotisations et des indemnités syndicales, problème rendu très difficile par la situation économique et financière du pays:

Estime qu'il est urgent pour le mouvement syndical de faire des efforts afin de mettre ses cotisations et indemnités en rapport avec la valeur de l'argent et le coût de la vie;

Indique comme une des solutions les plus efficaces l'instauration d'une cotisation basée sur le salaire horaire;

Et invite les organisations affiliées à examiner dans leur sein l'application de ce principe.

En outre, décide la constitution d'une commission spéciale de cinq membres chargée d'étudier l'ensemble du problème, et qui pourra conseiller les organisations affiliées au sujet des mesures à préconiser.»

Grèce. La presse ouvrière n'a peut-être pas assez insisté sur les décisions importantes qui ont été prises au congrès national des syndicats, qui s'est tenu au Pirée, du 25 mars au 7 avril dernier. Pourtant, ces décisions méritent d'être soulignées, car elles signifient un revirement profond dans l'orientation du mouvement syndical en Grèce.

Rappelons tout d'abord qu'il y eut un temps où la Confédération générale du travail était une organisation forte et prospère. En 1920, elle groupait 350 organisations avec 170,000 membres, quand se produisit, sous l'influence de l'action dissolvante des agents communistes, une scission dans le mouvement syndical et la Confédération ne groupa plus, dès lors, que 60,000 membres, pendant que 28,000 ouvriers se groupèrent sous la bannière communiste.

Comme toujours en pareil cas, les communistes, étant parvenus à diviser les forces ouvrières, proposèrent alors le « front unique ». Leur offre ne fut toutefois pas acceptée et le congrès — le troisième — dont nous relatons ci-après les décisions, vient de marquer avec force que le mouvement syndical doit évoluer en dehors des partis politiques et surtout du parti commu-

niste dont les tendances, la tactique et les méthodes d'action ne s'adaptent pas aux contingences sociales et économiques.

C'est ce que la résolution qui suit affirme non sans netteté:

«Le troisième congrès panhellénique des travailleurs, après avoir entendu le rapport de la direction de la Confédération générale du travail sur ses travaux, son action et sa politique, est d'avis:

1. Que depuis la date du second congrès panhellénique, les capitalistes ont mené l'offensive contre la classe ouvrière;

2. Que, dans cette offensive, les capitalistes ont bénéficié parfois de l'appui effectif, parfois de la neutralité du gouvernement alors au pouvoir;

3. Que la classe ouvrière qui, depuis le second congrès panhellénique jusqu'à présent, a adopté la tactique et les méthodes d'action du Parti communiste, auquel elle était liée organiquement, tactique de caractère aventureux et désordonné, s'est relevée incapable d'enrayer l'offensive des capitalistes.

En conséquence, le présent congrès décide:

De désapprouver le rapport de la direction de la Confédération générale du travail et de rompre toutes relations organiques et autres avec le Parti communiste.»

Mais rompant avec le Parti communiste, dont la « collaboration » lui a été plutôt néfaste, la Confédération générale du travail se devait de préciser son point de vue en ce qui concerne les tâches immédiates du mouvement syndical; et elle devait, d'autre part, dire son sentiment relativement aux relations internationales des travailleurs grecs. C'est ce que le congrès a fait excellemment par le vote de l'ordre du jour suivant:

«Le troisième congrès panhellénique,

Considérant:

a) Que la discussion soulevée par le rapport de la direction de la Confédération générale du travail et par les explications de la direction sur la politique qu'elle a suivie, a éclairé le congrès et a permis aux délégués présents de se former une opinion sur la politique, la tactique et les relations extérieures de la Confédération générale du travail;

b) Qu'étant donné la situation actuelle du mouvement syndical grec et les difficultés auxquelles il est en butte, il importe au premier chef d'associer et de concentrer les forces de la classe ouvrière en une Confédération générale comprenant tous les travailleurs qui, indépendamment de leurs opinions politiques, ne se désintéressent pas de la bataille qui se livre actuellement pour l'émancipation de la classe ouvrière et la suppression de toute exploitation;

c) Que les travailleurs ne doivent pas relâcher leurs efforts pour obtenir, d'une part, l'amélioration de leur situation au moyen de réformes sociales successives et, d'autre part, leur émancipation complète par la transformation du système économique actuel;

d) Que la lutte menée par les travailleurs ne saurait avoir un caractère exclusivement national, mais doit être liée au mouvement international des ouvriers de tous les autres pays;

e) Que le comité des syndicats anglo-russes ne constitue pas une organisation internationale de la classe ouvrière et que la Confédération générale des travailleurs grecs ne saurait y adhérer;

Le congrès décide:

1. Que le mouvement syndical grec doit s'affilier à l'Internationale d'Amsterdam où l'unité des travailleurs tend à se réaliser;

2. Que la direction de la Confédération générale du travail, qui doit être élue sous peu, devra être invitée

à prendre, aussi rapidement que possible, les mesures préliminaires nécessaires pour assurer l'affiliation organique de la dite confédération à l'Internationale d'Amsterdam, affiliation qui fera l'objet d'une résolution définitive au cours du quatrième congrès panhellénique;

3. Que tous les liens organiques entre la Confédération générale du travail et le Parti communiste de Grèce, ou tout autre parti travailliste, devront être rompus;

4. Le congrès exprime le vœu que la Confédération générale du travail sauvegarde, dans toutes les mesures qu'elle prendra, l'intégrité du principe de la lutte des classes, et poursuive une politique de réalités qui s'adapte aux nécessités du mouvement syndical græc;

Elle devra en même temps conserver une complète indépendance à l'égard de tous les partis politiques.»

Pour bien marquer l'œuvre unitaire réalisée par le congrès, la Confédération générale du travail a lancé un manifeste dans lequel elle demande à la classe ouvrière d'être disciplinée dans ses organisations syndicales.

Lors des élections pour le comité directeur et la commission de surveillance de la Confédération générale du travail, la liste socialiste l'a emporté par une majorité de 59 voix sur la liste communiste.

Luxembourg. La Chambre luxembourgeoise a adopté un projet de loi introduisant dans toutes les entreprises industrielles au moins 12 jours de vacances payées annuellement aux ouvriers.

Mexique. Le septième congrès de la Confédération régionale ouvrière mexicaine a eu lieu au début de mars à Mexico. 476 délégués représentant toutes les provinces y ont pris part. La Fédération américaine du travail était représentée.

Le congrès a voté une résolution approuvant les efforts du gouvernement pour la défense des travailleurs mexicains. Le président de la République, le général Calles, a remercié les ouvriers de leur appui.

Le congrès a formulé notamment les demandes suivantes:

Création immédiate d'un institut de rééducation professionnelle; développement du mouvement coopératif; organisation d'un fonds constitué par des versements représentant le 10 pour cent des salaires dans le but d'acquérir l'outillage industriel et agricole pour des entreprises coopératives; amélioration des conditions de travail des ouvriers mexicains à l'étranger par la conclusion d'accords internationaux. Le congrès a entendu en outre un rapport du camarade Toledano, sur le travail d'éducation ouvrière, dont il a la direction. Ce même camarade parla également de la conférence internationale du travail de 1925, à Genève, à laquelle il assista comme auditeur-délégué de son organisation.

Chili. Un congrès extraordinaire de l'Union des employés privés du Chili (Union de Empleados chilenos), tenu les 6 et 7 mars 1926 à Santiago, a adopté un projet prévoyant la fondation d'une centrale syndicale libre. Tous les groupes ouvriers divisés jusqu'à présent par des divergences de doctrines, seraient groupés dans cette organisation.

Le personnel des services publics a constitué récemment une organisation spéciale qui s'affiliera à la Fédération des employés privés.

Pays-Bas. Les *Informations sociales* du 24-mai publient, d'après le Bureau central de statistique, des renseignements intéressants sur les conflits du travail qui se sont produits depuis 1919 à 1924. Nous les résumons ci-après:

Voici tout d'abord la statistique des conflits pendant les années considérées:

Années	Nombre de conflits	Travailleurs intéressés	Entreprises affectées
1919	649	61,700	4935
1920	481	66,500	3014
1921	299	47,700	2430
1922	325	44,000	3371
1923	289	56,400	1455
1924	239	27,100	1159

On voit que les conflits ont été en diminuant. C'est en 1924 qu'ils ont cependant eu la plus grande durée (3,156,010 journées de travail perdues contre 2,354,870 en 1920).

Les conflits ont eu naturellement les causes les plus diverses. Il y en a eu provoqués par des demandes d'augmentation des salaires, d'autres par des tentatives de diminution des salaires. Peut-être même y en a-t-il eu qui avaient d'autres causes.

Le tableau suivant sera consulté avec intérêt:

Années	Nombre total de travailleurs intéressés	Pour une augment. de salaire	Contre une diminution de salaire
1919	61,700	50,500	600
1920	66,500	58,600	1,400
1921	47,700	8,500	33,900
1922	44,000	6,800	28,100
1923	56,400	7,100	38,300
1924	27,100	6,200	16,000

On remarquera que pendant les années 1921, 1922, 1923 et 1924, le patronat n'a cessé de s'attaquer au salaire des travailleurs. Ces derniers ont dû se défendre et il semble bien, d'après les chiffres qui suivent sur les résultats, qu'ils l'ont fait avec quelque succès:

Années	Succès complets	Echecs	Transactions
1919	18,56 %	25,43 %	50,55 %
1920	16,14 %	35,01 %	43,19 %
1921	27,36 %	25,00 %	39,19 %
1922	20,99 %	28,09 %	43,83 %
1923	29,47 %	25,26 %	37,89 %
1924	27,59 %	27,59 %	40,09 %

Il y a eu, de 1919 à 1924, respectivement 5,46 %, 5,66 %, 8,45 %, 7,10 %, 7,37 et 4,74 % de résultats indécis ou inconnus.

Ces chiffres se rapportent au nombre de grèves et lock-outs. Mais si on envisage les résultats acquis d'après le nombre d'ouvriers englobés, il apparaît également que les ouvriers se sont généralement bien comportés dans les luttes auxquelles les ont acculés les employeurs. Le tableau suivant le démontre:

Années	Succès	Echecs	Transactions
1919	10,04 %	19,55 %	67,27 %
1920	3,72 %	44,49 %	50,50 %
1921	6,76 %	9,43 %	83,27 %
1922	20,19 %	17,73 %	60,84 %
1923	4,96 %	28,64 %	65,52 %
1924	11,79 %	24,27 %	63,29 %

En résumé, on peut dire que, nonobstant les circonstances on ne peut plus défavorables des années 1921, 1922, 1923 et 1924 surtout, le prolétariat d'outre-Moerdijk a admirablement résisté au patronat, l'a obligé à composer avec lui et lui a même — ce qui est mieux — infligé un certain nombre de défaites.

Le même numéro des *Informations sociales* fournit quelques renseignements au sujet des conventions collectives qui ont été conclues entre les années 1911 et 1925.

On ne s'étonnera pas d'apprendre que le nombre de conventions conclues a diminué au cours des quatre dernières années considérées. C'est que, en effet, dès que les employeurs se sentent un peu forts, ils multiplient leurs tentatives en vue de se «libérer» des obligations auxquelles ils sont tenus de par les conventions.

Ils ont réussi, dans une certaine mesure, à atteindre leur but, mais « le nombre des conventions et celui des entreprises signataires, remarquent les *Informations sociales*, ont diminué relativement plus que celui des travailleurs visés ».

Les chiffres suivants en font foi, d'ailleurs :

Dates	Nombre de conventions	Entreprises intéressées	Travailleurs intéressés
1er janvier 1911	87	1,100	23,000
» 1917	828	6,700	83,100
» 1918	932	7,800	118,400
» 1920	983	22,500	273,600
» 1922	725	20,900	257,600
1er juin 1923	671	16,900	238,000
» 1924	816	16,500	285,300
» 1925	743	16,800	265,400

« Quatre cent quarante-huit contrats — pour suivent les *Informations sociales* — visant 92 pour cent des travailleurs stipulaient que le salaire serait payé intégralement en général pendant les vacances. D'autre part, 97 contrats intéressant 6 pour cent des travailleurs fixaient, en outre, une allocation de congé. Enfin, un très grand nombre de conventions prévoyaient que les ouvriers bénéficieraient de leur salaire pendant les fêtes légales ou religieuses. »

Des renseignements non moins intéressants sont fournis quant en ce qui concerne les conventions collectives contenant des clauses se rapportant aux allocations de maladie et aux allocations familiales, de même qu'aux congés payés.

Alors qu'au 1er janvier 1920, le nombre de conventions contenant une clause relative aux allocations de maladie s'élevait au chiffre de 643 intéressant 166,239 ouvriers, au 1er juin 1925, ce nombre était de 676 intéressant 233,601 ouvriers.

Russie. Lorsqu'on suit avec une attention soutenue les informations venant de Russie sur le mouvement syndical de là-bas, on ne peut manquer de ressentir l'impression que les syndiqués ne sont pas trop satisfaits de l'activité que leurs organisations déploieront jusqu'ici. La tendance se fait de plus en plus jour de libérer les syndicats de leur subordination actuelle à la domination communiste de l'Etat et de se dégager de leur incorporation au système économique russe, pour devenir enfin une représentation véritable de la classe ouvrière. Cet esprit ressort déjà dans plusieurs discours de Tomsky. Aux congrès de diverses professions, l'on entendit le même écho. C'est ainsi qu'au congrès des ouvriers du textile, qui s'est tenu en mai, le bureau de la fédération fut accusé de n'avoir pas été à même d'intéresser l'ouvrier à son syndicat et de ne pas défendre d'une manière assez décidée les intérêts des membres. Tant le bureau fédéral que les comités syndicaux locaux auraient commis la faute grave d'oublier que la défense des revendications du travailleur organisé était leur devoir principal. La direction de la fédération, en déclarant que des relèvements des salaires étaient certes nécessaires, mais qu'ils n'étaient pas possibles en raison de la situation pénible de l'industrie, a mis les syndicats locaux en difficulté et énervé les ouvriers sans aucune utilité. Il existerait une crise de confiance chez les travailleurs, qui prendrait souvent la forme d'une rupture entre les syndiqués et leur organisation. Les dirigeants de la fédération auraient une inclinaison trop prononcée à rencontrer les vœux des directions d'entreprises et de constituer avec celles-ci un « front unique » au détriment des ouvriers.

On a entendu des doléances identiques au congrès des ouvriers mineurs, qui se tint également en mai. Le principe de la démocratie syndicale ne serait pas appliqué intégralement en tous lieux; et il arriverait souvent que les fonctionnaires syndicaux, une fois élus, perdent

contact avec leurs mandants et négligeraient de faire rapport sur l'exécution des résolutions prises par des réunions antérieures. La démocratie syndicale serait trop souvent devenue une bureaucratie syndicale et la direction de la fédération exercerait fréquemment une pression sur les syndicats locaux pour faire élire des personnes qui lui conviennent. Il serait advenu maintes fois qu'on enleva la parole à des ouvriers tentant de critiquer l'activité du syndicat.

Il semble qu'on se remémore toujours plus en Russie les tâches réelles des syndicats et qu'on se rapproche ainsi, un peu plus, de la conception des syndicats de l'orientation d'Amsterdam. (F. S. I.)



Bibliographie

Le contrat d'engagement des marins. Recueil des lois et règlements concernant l'engagement, le licenciement, le rapatriement et la discipline des gens de mer. Publié par le Bureau international du travail, à Genève. Prix 20 fr. suisses.

IVme Annuaire de la Fédération syndicale internationale 1926. L'Annuaire pour 1926 de la F. S. I. comprend 650 pages, soit 150 de plus que celui de l'année passée. Au point de vue du contenu, il s'en tient aux mêmes indications que précédemment; il contient des rapports d'activité, un exposé comparatif très détaillé sur les différentes tendances dans le mouvement syndical international. On y trouve en outre les statuts de la F. S. I., les dispositions statutaires et autres règlements des centrales nationales et des secrétariats professionnels internationaux concernant le but et les moyens, la direction, les cotisations et les secours.

Le prix de l'annuaire est fixé au même prix que jusqu'à maintenant; il est de fr. 12.— pour la Suisse. On peut se le procurer auprès des Coopératives Réunies, rue de la Serre 43, La Chaux-de-Fonds.



Le coût de la vie

(calculé sur la base de l'index fédéral d'entente)

	Index pour l'alimentation, le combustible, le vêtement et le loyer			
	Office fédéral du travail	Offices locaux de statistique		
		Berne	Zurich	St-Gall
1914 Juin	100	100	100	100
1916 Moyenne annuelle .	—	128	126	—
1918 »	—	201	197	—
1920 »	—	223	223	—
1921 »	—	204	203	—
1922 »	—	170	169	—
1923 »	—	173	168	—
1924 »	—	177	171	—
1925 Janvier	100	178	173	165
1925 Mars	100	178	171	163
1925 Mai	168	175	170	161
1925 Juillet	168	175	170	163
1925 Septembre	168	176	171	163
1925 Novembre	167	175	169	162
1926 Janvier	166	173	168	160
1926 Février	164	172	167	159
1926 Mars	163	171	165	158
1926 Avril	162	169	165	157
1926 Mai	162	169	164	155
1926 Juin	162	170	163	155